



PROFIL INVESTISSEUR



QUESTIONNAIRE PROFIL DE RISQUE FINANCIER



Client concerné

La mise en place d'un profil de risques permet d'élaborer une stratégie financière en adéquation avec votre connaissance et votre expérience en matière financière, votre sensibilité au risque, votre capacité de perte, votre horizon d'investissement et vos objectifs. Nous vous invitons à prendre connaissance de la typologie des profils de risques et leurs caractéristiques.

Type d'allocation d'actifs

Volatilité du placement

Profil Sécuritaire	Souhait : Sécurisation de vos investissements. La croissance de celui-ci est secondaire. Vous souhaitez prendre des risques très limités sur vos investissements. Une part importante du capital sera investi sur le fonds en euros. Inconvénient : la valeur de vos investissements pourrait diminuer sur un an		
Profil Prudent	Souhait : sécurisation de vos investissements avec une faible prise de risques en vue d'une croissance de vos avoirs sur le long terme Inconvénient : la valeur de vos investissements pourrait diminuer sur un an ou deux ans		
Profil Equilibré	Souhait : croissance de vos investissements sur le long terme, avec une prise de risques modérée Inconvénient : la valeur de vos investissements pourrait diminuer durant quelques années consécutives		
Profil Dynamique	Souhait : croissance de vos investissements sur le long terme avec prise de risques très élevée. Perte en capital possible Inconvénient : la valeur de vos investissements pourrait très fortement diminuer durant quelques années consécutives		



CONNAISSANCE ET FONCTIONNEMENT

PRODUITS MONÉTAIRES ET FONDS EUROS (LIVRET A, PEL, FONDS EUROS EN ASSURANCE VIE)					
DÉTENTION ACTUELLE OU ANTÉRIEURE		NOMBRE D'OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AN			
Oui	Non	<1 par an	De 1 à 5 par an	Plus de 6 par an	
☐	☐	☐	☐	☐	
DURÉE DE DÉTENTION		VOLUME DES OPÉRATIONS EN COURS D'ANNÉE			
-4 ans	+4 ans	< 5 000 €	Entre 5 000 € et 10 000 €	> 10 000 €	> 50 000 €
☐	☐	☐	☐	☐	☐

- A moyen et long terme, les produits monétaires offrent une espérance de rendement inférieure à celle de certains actifs risqués.

☐ Vrai
☐ Faux
☐ Je ne sais pas

- Les supports en euro dans les contrats d'assurance vie peuvent connaître des variations à la baisse

☐ Vrai
☐ Faux
☐ Je ne sais pas



CONNAISSANCE ET FONCTIONNEMENT

OBLIGATIONS ET FONDS OBLIGATAIRES (TITRE DE CRÉANCE, OPC OBLIGATAIRES)					
DÉTENTION ACTUELLE OU ANTÉRIEURE		NOMBRE D'OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AN			
Oui	Non	<1 par an	De 1 à 5 par an	Plus de 6 par an	
☐	☐	☐	☐	☐	
DURÉE DE DÉTENTION		VOLUME DES OPÉRATIONS EN COURS D'ANNÉE			
-4 ans	+4 ans	< 5 000 €	Entre 5 000 € et 10 000 €	> 10 000 €	> 50 000 €
☐	☐	☐	☐	☐	☐

- Plus la santé financière d'un émetteur est saine, plus le coupon versé sera élevé.

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas

- Un investissement sur ce type de placement présente un risque de perte en capital en raison du risque de défaut de l'émetteur

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas



CONNAISSANCE ET FONCTIONNEMENT

ACTIONS ET FONDS ACTIONS (ACTIONS, FONDS EN ACTIONS, OPC ACTIONS) ADMIS À LA NÉGOCIATION DU MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DÉTENTION ACTUELLE OU ANTÉRIEURE		NOMBRE D'OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AN			
Oui	Non	<1 par an	De 1 à 5 par an	Plus de 6 par an	
☐	☐	☐	☐	☐	
DURÉE DE DÉTENTION		VOLUME DES OPÉRATIONS EN COURS D'ANNÉE			
-4 ans	+4 ans	< 5 000 €	Entre 5 000 € et 10 000 €	> 10 000 €	> 50 000 €
☐	☐	☐	☐	☐	☐

- La valeur d'une action peut chuter à 0 EUR

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas

- Une action est une forme de titre de propriété ou d'instrument financier qui représente une partie de la propriété d'une entreprise

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas



CONNAISSANCE ET FONCTIONNEMENT

LES OPCVM OU SICAV DIVERSIFIÉS					
DÉTENTION ACTUELLE OU ANTÉRIEURE		NOMBRE D'OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AN			
Oui	Non	<1 par an	De 1 à 5 par an	Plus de 6 par an	
☐	☐	☐	☐	☐	
DURÉE DE DÉTENTION		VOLUME DES OPÉRATIONS EN COURS D'ANNÉE			
-4 ans	+4 ans	< 5 000 €	Entre 5 000 € et 10 000 €	> 10 000 €	> 50 000 €
☐	☐	☐	☐	☐	☐

- Ce type d'instrument financier ne peut pas voir sa valeur baisser

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas

- Je ne suis jamais exposé(e) au risque action lorsque j'investi sur ce type d'instrument financier.

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas



CONNAISSANCE ET FONCTIONNEMENT

SCPI							
DÉTENTION ACTUELLE OU ANTÉRIEURE		NOMBRE D'OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AN					
Oui	Non	<1 par an	De 1 à 5 par an		Plus de 6 par an		
☐	☐	☐	☐		☐		
DURÉE DE DÉTENTION		VOLUME DES OPÉRATIONS EN COURS D'ANNÉE					
-10 ans	+10 ans	< 5 000 €	Entre 5 000 € et 10 000 €		> 10 000 €	> 50 000 €	
☐	☐	☐	☐		☐	☐	

- L'investissement en SCPI permet la mutualisation des risques en immobilier.

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas

- Le délai de rachat des parts de SCPI peut varier d'une société de gestion à l'autre.

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas



CONNAISSANCE ET FONCTIONNEMENT

LES TITRES DE SOCIÉTÉ NON CÔTÉES - FIP - FCPI - FCPR							
DÉTENTION ACTUELLE OU ANTÉRIEURE		NOMBRE D'OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AN					
Oui	Non	<1 par an	De 1 à 5 par an		Plus de 6 par an		
☐	☐	☐	☐		☐		
DURÉE DE DÉTENTION		VOLUME DES OPÉRATIONS EN COURS D'ANNÉE					
-8 ans	+8 ans	< 5 000 €	Entre 5 000 € et 10 000 €		> 10 000 €	> 50 000 €	
☐	☐	☐	☐		☐	☐	

- Investir dans ce type de produits est risqué et nécessite de conserver les parts pendant plus de 8 ans, en général.

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas

- Un investissement sur ce type de placement présente un risque de liquidité, ce qui signifie qu'il peut être difficile de vendre les participations ou de récupérer son investissement à court terme.

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas



CONNAISSANCE ET FONCTIONNEMENT

FONDS INDICIELS NÉGOCIABLES EN BOURSE (APPELÉS TRACKERS OU ETF)							
DÉTENTION ACTUELLE OU ANTÉRIEURE		NOMBRE D'OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AN					
Oui	Non	<1 par an	De 1 à 5 par an		Plus de 6 par an		
☐	☐	☐	☐		☐		
DURÉE DE DÉTENTION		VOLUME DES OPÉRATIONS EN COURS D'ANNÉE					
-4 ans	+4 ans	< 5 000 €	Entre 5 000 € et 10 000 €		> 10 000 €	> 50 000 €	
☐	☐	☐	☐		☐	☐	

- Ce type d'instrument réplique exactement l'indice sur lequel il est adossé.

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas

- Je peux acheter ou vendre ce type d'instrument à tout moment de la journée, comme une action cotée.

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas



CONNAISSANCE ET FONCTIONNEMENT

PRODUITS STRUCTURÉS							
DÉTENTION ACTUELLE OU ANTÉRIEURE		NOMBRE D'OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AN					
Oui	Non	<1 par an	De 1 à 5 par an		Plus de 6 par an		
☐	☐	☐	☐		☐		
DURÉE DE DÉTENTION		VOLUME DES OPÉRATIONS EN COURS D'ANNÉE					
-4 ans	+4 ans	< 5 000 €	Entre 5 000 € et 10 000 €		> 10 000 €	> 50 000 €	
☐	☐	☐	☐		☐	☐	

- Les produits structurés ont généralement une durée de vie limitée, après laquelle ils sont automatiquement liquidés.

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas

- La valeur liquidative d'un produit structuré ne peut jamais évoluer à la baisse.

☐

Vrai

☐

Faux

☐

Je ne sais pas



CONNAISSANCE ET FONCTIONNEMENT

ÉVALUATION

GESTION DU PORTEFEUILLE

Oui

Non

Avez-vous (ou avez-vous déjà eu) un portefeuille géré sous mandat ?

☐
☐

Gérez-vous (ou avez-vous déjà géré) vous-même votre portefeuille ?

☐
☐

Gérez-vous avec l'aide d'un conseiller votre portefeuille

☐
☐

Avez-vous exercé pendant au moins un an, dans le secteur financier, une position professionnelle exigeant une connaissance des investissements en instruments financiers ?

☐
☐

CULTURE FINANCIÈRE

Oui

Non

Lisez-vous la presse ou l'actualité financière spécialisée ?

☐
☐

Regardez-vous régulièrement les courses de la Bourse ?

☐
☐

Regardez-vous au moins tous les mois vos relevés bancaires ?

☐
☐


CONNAISSANCE ET FONCTIONNEMENT

Merci de reporter les réponses de votre en stipulant selon ce dernier si les affirmations ci-dessous sont vraies ou fausses :

ÉVALUATION

QUIZZ FINANCIER

Oui

Non

Vendre une part de mes investissements, dans l'urgence ou dans la panique, peut entraîner une perte ou une moins-value ?

☐
☐

Plus un produit est risqué, plus sa valeur et sa performance peut varier fortement à la hausse comme à la baisse ?

☐
☐

Moins mon patrimoine est diversifié, plus il est exposé aux risques de variations d'une valeur ?

☐
☐

Mis à part quelques produits bancaires ou les supports en euro d'assurance-vie, le reste des investissements présentent systématiquement des risques de perte en capital.

☐
☐

Réponse(s) correcte(s)
apportée(s) par votre client



Q1

☐

Q2

☐

Q3

☐

Q4

☐

Réponse(s) fausses
apportée(s) par votre client



Q1

☐

Q2

☐

Q3

☐

Q4

☐


CRITERES DE DURABILITE

RÈGLEMENT TAXONOMIE

Le **règlement Taxonomie** établit une classification pour qu'une activité économique soit considérée comme durable (poursuivant des objectifs environnementaux) :

- Atténuation du risque climatique ;
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- Prévention et réduction de la pollution ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Un investissement est considéré comme "durable" s'il respecte 3 conditions cumulatives :

- Correspondre à l'un des 6 objectifs du tableau
- Ne pas avoir d'impact négatif significatif sur l'un des 5 autres
- Respect des garanties minimales sociales (ex. : droits sociaux)

RÈGLEMENT SFDR

Le **règlement SFDR** établit des règles et obligations de transparence quant à la publication d'informations sur la durabilité des placements :

- Placements poursuivant un objectif d'investissement durable (art. 9)
- Placements promouvant des critères sociaux et/ou environnementaux réalisés dans des entreprises suivant des bonnes pratiques de gouvernance (art. 8)
- Placements n'ayant pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarant pas prendre en compte les critères ESG (art. 6)

Un investissement est considéré comme "durable" s'il :

- contribue à un objectif environnemental ou social ;
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux ;
- dans une entreprise appliquant de bonnes pratiques de gouvernance.

PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI),

Les **principales incidences négatives (PAI)**, article 4 SFDR :

Il s'agit de la prise en compte des impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance avec pour précision les actions mises en œuvre pour les atténuer.



QUESTIONNAIRE DURABILITÉ

Etes- vous susceptible d'être intéressé par l'investissement durable ?

☐

Oui

☐

Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères relatifs à la réglementation Taxonomie ?

☐

Oui

☐

Non

Souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères relatifs à la réglementation SFDR (investissements durables) ?

☐

Oui

☐

Non

Souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte les principales incidences négatives (PAI) ?

☐

Oui

☐

Non

Êtes-vous prêt à accepter des performances moindres en cas d'investissements ESG ?

☐

Oui

☐

Non

Au sein de l'ensemble de votre patrimoine, quel serait en pourcentage, la répartition que vous souhaiteriez placer sur des supports ESG ? :

☐

0 à 15 %

☐

16 à 30 %

☐

31 à 45 %

☐

46 à 50 %

☐

51 à 60 %

☐

61 à 81 %

☐

82 à 100 %



CAP CONSEILS

QUESTIONNAIRE DURABILITÉ

Si vous avez exprimé la volonté de promouvoir des caractéristiques ESG, merci de préciser lesquelles seraient prioritaires :



Lutter contre le changement climatique



Préserver les ressources naturelles



Protéger la biodiversité



Réduire la pollution



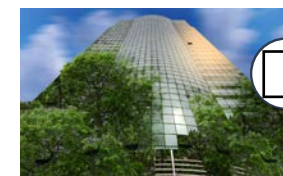
Protéger la santé et le bien-être



Assurer les besoins fondamentaux



Promouvoir la parité et l'inclusion



Assurer durabilité du travail



Rendre l'économie durable



Lutter pour l'équité sociale



L'augmentation de la transparence



Protéger la paix dans le monde



L'extension de la coopération internationale



Renforcer la bonne gouvernance



SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCES

LIQUIDITÉS – ÉPARGNE À RISQUE FAIBLE

Vous détenez ou avez détenu ce type d'investissement



Vous n'avez aucune expérience de ce type d'investissement



Question 1   



Question 2   



OBLIGATIONS ET FONDS OBLIGATAIRES

Vous détenez ou avez détenu ce type d'investissement



Vous n'avez aucune expérience de ce type d'investissement



Question 1   



Question 2   



ACTIONS ET FONDS ACTIONS

Vous détenez ou avez détenu ce type d'investissement



Vous n'avez aucune expérience de ce type d'investissement



Question 1   



Question 2   



SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCES

LES OPCVM OU SICAV DIVERSIFIÉS

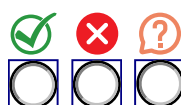
Vous détenez ou avez détenu ce type d'investissement



Vous n'avez aucune expérience de ce type d'investissement



Question 1



Question 2



SCPI

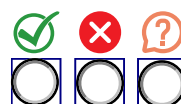
Vous détenez ou avez détenu ce type d'investissement



Vous n'avez aucune expérience de ce type d'investissement



Question 1



Question 2



LES TITRES DE SOCIÉTÉ NON CÔTÉES

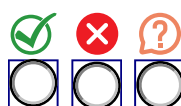
Vous détenez ou avez détenu ce type d'investissement



Vous n'avez aucune expérience de ce type d'investissement



Question 1



Question 2



SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCES

FONDS INDICIELS NÉGOCIABLES EN BOURSE

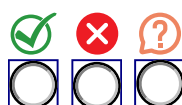
Vous détenez ou avez détenu ce type d'investissement



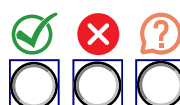
Vous n'avez aucune expérience de ce type d'investissement



Question 1



Question 2



PRODUITS STRUCTURÉS

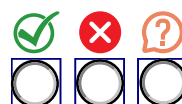
Vous détenez ou avez détenu ce type d'investissement



Vous n'avez aucune expérience de ce type d'investissement



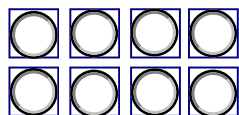
Question 1



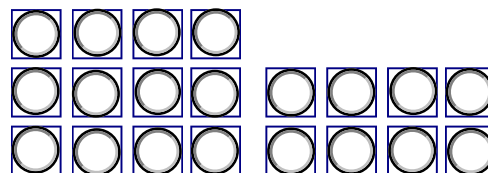
Question 2



SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCES



SCORE
EXPÉRIENCE FINANCIÈRE



SCORE
CONNAISSANCES FINANCIÈRES

	Faibles	Partielles	Bonnes	Professionnelles
CONNAISSANCES FINANCIÈRES	(<5)	(<10)		
EXPÉRIENCES EN PRODUIT(S) D'INVESTISSEMENT	(<3)	(<6)		
CONNAISSANCES JURIDIQUES (FACULTATIF)				

APPÉTENCE GLOBALE À LA PRISE DE RISQUE POUR L'OBTENTION DE GAINS PLUS IMPORTANTS :

- ☐ Vous privilégiez des supports d'investissements « sûrs », vous ne pouvez pas envisager la moindre perte sur vos contrats d'épargne. - **Aucune perte acceptée**
- ☐ Vous privilégiez des supports d'investissements à risque faible, vous acceptez des pertes très faibles et de prendre des risques calculés pour investir votre épargne. - **Acceptation de fluctuations négatives faibles sur vos investissements, inférieures à - 10 %**
- ☐ Vous privilégiez en général la diversification concernant votre épargne afin de conserver votre pouvoir d'achat, vous êtes obligé(e) d'exposer votre épargne à des risques mesurés - **Acceptation de fluctuations négatives faibles sur vos investissements, inférieures à - 15 %.**
- ☐ Vous acceptez de diversifier significativement vos investissements sur des supports à plus forte volatilité pouvant entraîner des pertes en capital. Vous êtes à la recherche de la valorisation de vos investissements afin d'obtenir des rendements supérieurs à l'inflation - **Acceptation de fluctuations négatives faibles sur vos investissements, inférieures à - 25 %.**
- ☐ Vous recherchez avant tout l'optimisation concernant votre épargne. Pour cela vous acceptez de réaliser des investissements risqués - **Acceptation de fluctuations négatives faibles sur vos investissements, comprises entre - 25 % et - 40 %.**
- ☐ Vous recherchez le moyen de diversifier et de maximiser les rendements de votre épargne - **Acceptation de pertes sans limite.**



RÉSULTATS

VOTRE PROFIL DE RISQUE

Votre conseil vous indique que, selon vos réponses au questionnaire, le degré de risques que vous êtes susceptible de tolérer est :

PROFIL RISQUE						
1	2	3	4	5	6	7
SÉCURITAIRE	PRUDENT	PATRIMONIAL	ÉQUILIBRÉ	DYNAMIQUE	OFFENSIF	AGRESSIF
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

PROFIL DURABILITÉ						
ATTENTIF(VE)		INTÉRESSÉ(E)		IMPLIQUÉE		
1	2	3	4	5	6	7
0 À 15 %	16 À 30 %	31 À 45 %	46 À 50 %	51 À 60 %	61 À 81 %	82 À 100 %
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐



INFORMATIONS

MISE EN GARDE ET INFORMATIONS PRÉALABLES

Lors de la commercialisation d'un contrat d'assurance vie ou d'un instrument financier, le cabinet doit s'enquérir des exigences et besoins de son client, de sa situation financière, de ses objectifs, ainsi que de ses connaissances et de son expérience en matière financière, afin de délivrer un conseil adapté.

A cet effet, nous vous soumettons ce recueil d'informations patrimoniales qui comporte un questionnaire de connaissance du client et un test de connaissance et d'expérience des marchés financiers. Nous attirons votre attention sur le fait que vous vous engagez à une communication exhaustive et sincère des informations vous concernant et que dans le cas contraire :

Dans le cadre de la commercialisation d'un contrat d'assurance, le conseil délivré pourrait ne pas être totalement adapté.

Dans le cadre de la fourniture d'un conseil en investissements financiers, le cabinet devra s'abstenir de vous recommander les opérations, instruments et services en question.

Toute modification de votre situation familiale, patrimoniale ou professionnelle peut avoir une incidence sur la prestation fournie et doit donc être signalée à votre conseiller afin d'actualiser le présent document. Enfin, nous vous invitons à apporter les modifications nécessaires au cas où les informations fournies présenteraient entre elles des incohérences manifestes ou seraient incomplètes.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement destiné à établir un diagnostic de votre situation patrimoniale et de celle de votre foyer, et à vous conseiller relativement à la gestion de votre patrimoine dans le cadre des activités professionnelles de conseil en gestion de patrimoine. Ces informations sont nécessaires pour permettre au cabinet de réaliser ses missions. Le défaut de réponse peut avoir des conséquences sur la réalisation conforme des missions du cabinet. Les destinataires des données sont les conseils en gestion de patrimoine eux-mêmes, leur personnel conformément à leurs attributions internes, les destinataires habituels du conseil en gestion de patrimoine habilités à recueillir certaines informations en fonction de leurs attributions respectives et les partenaires sélectionnés pour réaliser l'investissement retenu.

Conformément au Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par email. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



LE CLIENT DÉCLARE :

- ☐ Être pleinement informé que les cabinets de gestion de patrimoine sont assujettis aux obligations légales et réglementaires de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en application de l'article L.561- 2 du Code monétaire et financier et à ce titre, sont tenus de recueillir les informations demandées dans le présent document.
- ☐ Que les réponses à ce questionnaire exactes et sincères, qu'elles correspondent à sa situation actuelle et s'engage à informer de toute modification significative pouvant intervenir dans le futur.
- ☐ Avoir reçu le document d'information préalable présentant la société.

Il est également rappelé, conformément aux dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, qu'en cas d'insuffisance d'informations requises et de connaissances en matière de produits financiers, le conseiller doit s'abstenir de recommander des instruments financiers.

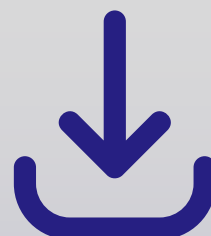
SIGNATURES Fait en deux exemplaires à PARIS

CLIENT(E)

CONSEILLER

SAS AU CAPITAL DE 1 000 € - SIRET N° 82432136800014
8 PLACE DE LA PORTE DE CHAMPERRET 75017 PARIS
ORIAS : 17 000 036 - CODE NAF 6622Z
CNCEF PATRIMOINE - ASSURANCE - CRÉDIT N° 19/0144





[CLIQUER POUR TÉLÉCHARGER](#)

